



Le logement pour les jeunes alternants

Le MOBILI-JEUNES

parce qu'un jour, vous serez concernés...

Une nouvelle aide Action Logement pour les jeunes alternants : le MOBILI-JEUNES

Depuis le 2 avril 2012, une nouvelle prestation à destination des jeunes alternants de moins de 30 ans, le Mobili-Jeunes, est proposée dans le cadre d'Action Logement (ex 1% logement). Vous trouverez ci-dessous le descriptif complet de cette aide.

Cette prestation, très intéressante, obéit néanmoins à une contrainte réglementaire incontournable : la demande d'aide doit être présentée dans un délai de 3 mois à compter du démarrage du cycle de formation (voir ci-dessous conditions d'octroi).

Il est donc très important de communiquer cette information le plus tôt possible, et idéalement au moment du recrutement des jeunes alternants, afin de leur permettre de déposer leur demande dans les délais impartis.

En 2012, nous avons accordé 117 aides mobili-jeunes. Pour 2013, nous en sommes à 127 aides accordées au 31 mai.

L'été est la période pendant laquelle l'entreprise va engager les recrutements d'alternants pour la rentrée 2013, c'est le moment idéal pour rappeler l'existence de cette prestation.

Descriptif et modalités d'obtention du Mobili-Jeunes

● Population concernée :

Cette prestation s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en apprentissage, en formation professionnelle ou en alternance.

● Caractéristiques de l'aide :

La prestation Mobili-Jeunes est une subvention de prise en charge de la redevance (résidence temporaire) ou de la quittance de loyer qui s'ajoute à l'Allocation Personnalisée au Logement (APL). Elle est limitée à 100 € par mois maximum dans la limite du montant de la redevance ou de la quittance de loyer.

Par exemple, pour une redevance ou une quittance de loyer de 500 € par mois avec une APL de 400 € par mois, le jeune alternant de moins de 30 ans peut prétendre à une subvention Mobili-Jeunes de 100 € par mois.

● Conditions d'octroi de l'aide

La demande est à présenter dans un délai de 3 mois à compter de la date de démarrage du cycle de formation. Toutefois, si la formation porte sur plusieurs exercices, la date de démarrage pourra être la date de début d'un exercice sans forcément être le premier.

L'occupation du logement du correspondre à une période de formation.

Type de logement subventionné et Durée de l'aide Mobili-Jeunes

● Type de logement subventionné :

La subvention Mobili-Jeunes s'applique à toutes les catégories de logement locatif : secteur social, secteur privé, structure collective (résidence temporaire notamment) et peut être accordée pour des contrats de bail en sous-location ou colocation.

● Durée de l'aide Mobili-Jeunes :

Le nombre de mois de prise en charge varie suivant le pourcentage du SMIC :

- 18 échéances ou quittances pour les jeunes alternants percevant moins de 60 % du SMIC, soit 1 800 € de prestation maximum
- 12 échéances ou quittances pour les jeunes alternants percevant entre 61 % et 80 % du SMIC, soit 1 200 € de prestation maximum
- 6 échéances ou quittances pour les jeunes alternants percevant entre 81 % et 100 % du SMIC, soit 600 € de prestation maximum ;

Comment demander un Mobili-Jeunes

Un site logement e-logis, dédié aux jeunes alternants, est ouvert depuis le 7 mai 2012. Sur ce site, les alternants peuvent demander un hébergement en résidence temporaire et télécharger les formulaires d'aides auxquelles ils peuvent prétendre : Mobili-Jeunes et Loca-Pass. Le site est accessible via l'intranet Orange aussi bien que de chez soi.

Toutes les explications sont en ligne sur @noo/Vie pratique/Viepersonnelle/Logement/Aides, accessibles en cliquant sur le lien suivant :

http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/default/EN/all/rh_viepersonnelle/aides.htm

Pour se connecter de chez soi :

- www.e-logis.fr
- identifiant entreprise : orangehebergement
- mot de passe : 072013

Vos représentants DO IDF

Guillaume DIAKITE, DSCO : 06 80 13 85 11
Elisabeth RIVIER, AE ISE : 06 30 54 49 86
Franck LEGRAS AE DOF: 06 73 69 47 23
Laurent BOURGEOIS, AE Paris: 0684801074
Karim MELBOUCI AD Centre: 06 45 46 26 88
Adel El MAHDY , CCOS: 01 58 46 30 00
Yves Alexandre JULIEN, UAT: 0609819202
Yvonne ALONZO, UIA: 06 71 59 16 77

Retrouvez la version électronique de ce tract avec les liens cliquables, ainsi que toutes les nouvelles de la DO Ile de France, sur le site web de la CFE-CGC/UNSA :

<http://www.cfecgc-unsaf-t-orange.org/do-idf/>

Cadres et non cadres, plus d'infos sur : www.cfecgc-unsaf-t-orange.org

Activités Sociales et Culturelles des CE
www.lemelleurdesce.com

nos lettres :

- Comprendre & Agir
- Épargne & actionnariat salariés

pour vous abonner : info@cfecgc-unsaf-t-orange.org

nos blogs :

- www.telecoms-media-pouvoir.net
- www.adeas-ftgroup.org



<http://www.facebook.com/cfecgc.unsa.ft.orange>



<http://twitter.com/#CFECGCUNSAFTOT>